

Liberté...

par le Dr Ṭāhā Ḥusayn Bey

Je ne veux pas courroucer le Premier ministre, pour de nombreuses raisons graves. La première est que nous accueillons aujourd'hui le mois de Ramadan — ce mois béni où le Coran fut révélé, guide pour les hommes et lumière du discernement. C'est un mois de miséricorde où la dureté et la violence ne conviennent pas, même envers ceux qui se montrent durs et violents envers autrui. Car Dieu — exalté soit-Il — dit : « *Certes, celui qui patiente et pardonne, voilà bien là une résolution ferme.* »

La seconde raison est que le Premier ministre est absorbé dans les négociations avec nos amis britanniques. Ces négociations sont pénibles et lourdes : souples un instant, dures le suivant ; elles sourient le matin pour se renfrogner le soir. Elles imposent à nos négociateurs, surtout à leur chef, une fatigue longue et amère qui échauffe l'esprit et use la patience. Je ne veux pas alourdir davantage ce fardeau.

Mais il est un troisième motif, plus décisif encore : la colère du Premier ministre est chose redoutable — elle sème la peur dans les cœurs et l'effroi dans les consciences. Je ne souhaite ni pour moi, ni pour les miens, ni pour mes amis, d'éprouver peur ou trouble en ce mois saint. Sa colère peut jeter les gens en prison, fermer les journaux, suspendre les moyens de subsistance, disperser les rangs de la société. Tout cela est grave et odieux, surtout quand Dieu éprouve Ses serviteurs par la chaleur et le jeûne à la fois.

Vous conviendrez, cher lecteur, que ces raisons suffisent à m'imposer calme et modération, même sur un sujet grave. Dieu ordonna à Moïse et à Aaron de parler doucement à Pharaon, afin qu'il réfléchisse ou craigne — et notre Premier ministre, Dieu nous en garde, n'est point un Pharaon ! Mais Dieu a enseigné la courtoisie à Ses prophètes, et il sied aux hommes d'imiter cette noble leçon autant qu'il leur est possible.

Parlons donc avec douceur au Premier ministre, afin qu'il se souvienne du droit du peuple et du droit de Dieu sur lui. Récitons-lui ces paroles du Très-Haut : « *Dieu vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit et, lorsque vous jugez entre les hommes, de juger avec justice.* »

Le peuple égyptien possède, depuis sa création, des droits sacrés que la Constitution a confirmés. Le plus éminent de ces droits est **la liberté**, celle qui fait de l'homme un homme, le distingue de la bête, lui permet d'ordonner sa vie à sa guise et de choisir le bien en évitant le mal. Sans liberté, point de religion, point de loi, point de constitution : car tout repose sur le commandement et l'interdiction, sur la récompense et la sanction — choses qui ne s'adressent qu'à des êtres libres.

La liberté de penser, de parler, d'agir ne doit être limitée que par les droits égaux des autres. Ce sont des notions élémentaires que l'on enseigne aux enfants, et pourtant il faut les rappeler, car la terre tourne, les opinions changent, et bien des évidences se perdent ou s'oublient.

Le Premier ministre, dépositaire des droits du peuple, n'a pas rendu ce dépôt fidèlement. Nous ne pouvons nous réunir, ni parler, ni écrire librement. La Constitution nous le garantit, l'islam nous le garantit, la loi nous le garantit. Mais il se fait souvent à la fois accusateur et

juge, condamnant les journaux à son gré, sans recours aux tribunaux. Ce n'est point là rendre fidèlement le dépôt de la liberté.

Nous avons appris qu'il est allé plus loin encore — de la confiscation à la suspension pure et simple, sans jugement, sans enquête. Il redoute, il accuse, il décide, il exécute — sans frein de loi, ni de constitution, ni de conscience. Et le Parlement, au lieu de défendre la liberté, s'en est tiré par des demi-mesures et des compromis polis.

Ainsi la liberté est devenue chose légère — légère pour ceux qui devaient la protéger, légère pour ceux qui devaient la chérir. La faute ne vient pas seulement des ministres et des députés, mais aussi des écrivains et des intellectuels qui ont craint la prison ou la fermeture de leurs journaux plus qu'ils n'ont aimé la liberté. Mais la liberté n'est pas un don des hommes ; c'est un don de Dieu, et ce que Dieu a donné nul homme ne saurait le retirer.

J'appelle le Premier ministre et ses collègues, j'appelle les écrivains et les penseurs à méditer la parole du Très-Haut :

« Dieu vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit et, lorsque vous jugez entre les hommes, de juger avec justice. »

Et j'affirme à tous — moi qui ne possède que moi-même — que je serai, quand Dieu le voudra, ce que doit être tout homme digne de ce nom : je n'admettrai ni compromis, ni complaisance, ni débat lorsqu'il s'agit de la liberté d'opinion.

Malheur aux intellectuels, malheur aux hommes libres, si la peur les pousse à trahir la liberté.

Ṭāhā Ḥusayn

Ṣawt al-Umma, 29 juillet 1946